



Communiqué

Date: 14.08.2019

Première extrapolation 2019: excédent de 2,8 milliards prévu pour la Confédération

La Confédération s'attend à un excédent de 2,8 milliards de francs pour l'exercice en cours, alors qu'un montant de 1,2 milliard avait été budgétisé. Cette amélioration est liée, d'une part, aux recettes de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé, dont le montant dépasse les prévisions depuis 2018 déjà. Au total, les recettes sont supérieures de 0,9 % au montant prévu au budget. L'amélioration est due, d'autre part, au fait que les dépenses devraient rester inférieures de 1,3 % aux prévisions. En outre, des recettes extraordinaires de 490 millions sont escomptées, en raison avant tout de la mise aux enchères de fréquences de téléphonie mobile.

Lors de sa séance du 14 août 2019, le Conseil fédéral a été informé des résultats de l'extrapolation la plus récente. Se fondant sur les chiffres disponibles à la fin du mois de juin, la Confédération s'attend à un solde de financement ordinaire de 2,8 milliards de francs pour l'exercice 2019. L'amélioration de 1,6 milliard par rapport au budget est liée, d'une part, aux recettes élevées obtenues en 2018, qui se répercutent sur les années suivantes. C'est pourquoi les recettes de 2019 devraient dépasser de 0,7 milliard (+ 0,9 %) le montant budgétisé. À l'inverse, les dépenses sont inférieures aux prévisions (- 0,9 milliard; - 1,3 %), car les crédits budgétaires ne sont pas entièrement utilisés et les augmentations de crédits sont moins élevées que les années précédentes. À cela s'ajoutent des recettes extraordinaires de 490 millions.

Tableau Compte de financement 2019 – extrapolation au 30 juin 2019

En milliards de francs	B 2019	Extrap. juin	Écart Extra.-B
Recettes ordinaires	73,6	74,2	+0,7
Recettes fiscales	69,1	69,7	+0,6
Recettes non fiscales	4,4	4,6	+0,1
Dépenses ordinaires	72,3	71,4	-0,9
Dépenses courantes	61,2	60,4	-0,8
Dépenses d'investissement	11,1	11,0	-0,1
Solde de financement ordinaire	1,2	2,8	+1,6
Recettes extraordinaires	–	0,5	+0,5
Dépenses extraordinaires	–	–	–
Solde de financement	1,2	3,3	+2,1

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

Les chiffres du budget 2019 étaient fondés sur les prévisions de croissance pour 2018 et 2019. En ce qui concerne les recettes de *l'impôt fédéral direct*, leur évolution avait été sous-estimée avant tout pour l'année 2018, ce qui se répercute sur 2019 en tant qu'effet de base. Les recettes attendues en 2019 au titre de l'impôt fédéral direct devraient donc être supérieures de 0,6 milliard (+ 2,6 %) au montant budgétisé. En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour *l'impôt anticipé*. C'est pourquoi on recourt à une estimation établie sur la base d'un modèle actualisé en fonction des résultats du compte 2018. Le montant attendu à ce titre est de 7,5 milliards, soit 0,4 milliard de plus que prévu au budget. L'incertitude entourant le montant des demandes de remboursement reste toutefois élevée.

Parallèlement, les recettes issues de la *taxe sur la valeur ajoutée* devraient rester inférieures de 240 millions au montant budgétisé. Ce recul s'explique par le ralentissement conjoncturel qui marque l'année en cours. Alors que les prévisions du budget se fondaient encore sur une croissance du PIB estimée à 2,7 % en termes nominaux, le groupe d'experts de la Confédération a revu cette estimation à la baisse, l'établissant à 1,8 %.

Crédits budgétaires non entièrement utilisés

La diminution des dépenses par rapport aux prévisions contribue, elle aussi, au bon résultat attendu. Il est probable que les crédits budgétaires alloués ne soient pas entièrement utilisés dans de nombreux services de l'administration fédérale. Les soldes de crédits les plus importants sont prévus dans les domaines de l'aide sociale aux demandeurs d'asile (61 millions), de la réduction individuelle des primes (61 millions) et de l'armement (60 millions). Le montant des soldes de crédits est estimé à 1,5 milliard au total, ce qui correspond au niveau des deux dernières années. Parallèlement, le volume des crédits supplémentaires et des augmentations de crédits devrait rester nettement inférieur (0,6 milliard) à celui des années précédentes. Ces deux effets combinés devraient se traduire par une baisse des dépenses de 0,9 milliard (- 1,3 %) par rapport au montant budgétisé, soit un recul plus marqué qu'au cours des deux années précédentes (- 0,6 %).

Recettes extraordinaires de 490 millions

Des recettes extraordinaires non budgétisées découlent de la mise aux enchères de fréquences de téléphonie mobile au printemps 2019 (376 millions) et d'une amende prononcée par la Commission de la concurrence en raison de la concertation entre banques en matière de négoce de devises (113 millions).

Informations générales sur l'extrapolation

En vertu de la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral fait établir chaque année, au 30 juin et au 30 septembre, une extrapolation sur le résultat prévisible de l'exercice en cours et en informe le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection. Les résultats de l'extrapolation n'entraînent aucune modification du budget.

Les erreurs d'estimation quant aux **recettes** inscrites au budget sont inévitables, car l'évolution de ces dernières est soumise à des variations assez importantes. Toutefois, les hausses et les baisses de recettes qui résultent d'erreurs d'estimation se compensent au cours du temps. Quant aux **dépenses**, elles sont systématiquement inférieures au montant budgétisé, car les crédits budgétaires autorisés par le Parlement ne peuvent pas être dépassés. Pour cette raison, les unités administratives ont tendance à établir leurs budgets avec prudence et à utiliser les ressources allouées de manière économe.

Communiqué

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à la fin du mois de juin 2019
- Note d'information à l'intention des Commissions des finances